

Les droits des minorités musulmanes et arabes

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 30 mars 2007

Deux jours après l'adoption du rapport du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme, qui évoque les droits « gays » et l'« islamophobie » (voir le message ci-dessous), le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté ou préconisé des mesures semblables. Coïncidence ? Et puis quoi encore !

Donc, à Genève, une résolution exprimant l'inquiétude des délégués à propos des lois ou des mesures destinées à « contrôler » ou à « surveiller » les minorités musulmanes ou arabes a été adoptée par 24 voix pour, 14 contre et 9 abstentions à la demande du Pakistan qui représente dans cette instance l'Organisation de la Conférence islamique. Elle prône la traque de la diffamation religieuse qui, dans le contexte de l'après 11-Septembre, s'est aggravée selon le Conseil en raison du « profilage » des suspects en raison de leur ethnie ou de leur religion.

Cette diffamation, assure la résolution, aggrave le déni des droits et des liberté fondamentales des groupes concernés, et par là-même les facteurs de progression du terrorisme.

Et d'appeler les Etats à prendre de nouvelles mesures pour empêcher la diffusion d'idées et de matériel racistes et xénophobes, notamment par le biais de lois antiracistes plus fermes. De son côté, le Conseil onusien a chargé le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de la xénophobie et de toute forme apparentée d'« intolérance » à fournir des rapports réguliers sur toute manifestation de diffamation religieuse et en particulier sur les graves conséquences de l'*islamophobie* sur la jouissance de tous les droits.

Source : [ici](#).